



Autorisation parentale pour pratiquer à l'Association Sportive du Collège Claude Debussy



Je soussigné(e), père, mère, tuteur,
représentant légal,
Autorise :

- Mon fils, ma fille,,
né(e) le .../.../....
élève de la classe de, à participer aux activités de
l'Association Sportive.
- Le professeur d'EPS responsable ou l'accompagnateur, à faire en cas
d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité.

Téléphone :

Fait à, le...../...../ 20.....

Les signataires ci-dessous attestent avoir pris connaissance des **modalités
d'inscription** ainsi que du **règlement intérieur de l'Association Sportive** du
Collège Claude Debussy.

Signature de l'élève :

Signature des responsables légaux :



Autorisation parentale pour pratiquer à l'Association Sportive du Collège Claude Debussy



Je soussigné(e), père, mère, tuteur,
représentant légal,
Autorise :

- Mon fils, ma fille,,
né(e) le .../.../....
élève de la classe de, à participer aux activités de
l'Association Sportive.
- Le professeur d'EPS responsable ou l'accompagnateur, à faire en cas
d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité.

Téléphone :

Fait à, le...../...../ 20.....

Les signataires ci-dessous attestent avoir pris connaissance des **modalités
d'inscription** ainsi que du **règlement intérieur de l'Association Sportive** du
Collège Claude Debussy.

Signature de l'élève :

Signature des responsables légaux :

Modalités d'inscription à l'Association Sportive du Collège Claude Debussy

Chers parents, chers élèves,

L'Association Sportive du Collège ouvre comme chaque année ses portes aux enfants scolarisés dans l'établissement.

Les activités qui seront proposées jusqu'à la fin de l'année sont choisies en fonction des possibilités de pratique et de la demande des élèves. Elles permettent de participer à des entraînements et à des compétitions avec d'autres collèges le mercredi après-midi (déplacements en car).

Pour toutes ces activités, l'adhésion omnisport pour l'année scolaire ainsi que les autorisations parentales sont indispensables.

Le montant de l'adhésion est de **25 euros**. Toutes les pièces jointes, nécessaires à l'établissement de la licence UNSS, sont à retourner aux professeurs d'EPS lors des premières séances du début d'année. Le chèque d'adhésion sera à l'ordre de l'Association Sportive

En espérant voir nombreux les élèves participer à la vie de l'Association Sportive, nous souhaitons à tous une année bien remplie, menée de pair avec une réussite scolaire dans l'établissement.

Les professeurs d'EPS responsables de l'Association Sportive.

Planning hebdomadaire des activités

Jours	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires	16h30-17h30	13h-15h	12h30-13h30	12h30-13h30
Activités	Futsal	Escalade Tennis de table Badminton	Tennis de table	Handball

Règlement intérieur de l'Association Sportive Collège Claude DEBUSSY

L'Association Sportive du collège Claude DEBUSSY est affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). Elle est présidée par le chef d'établissement et animée par les enseignants d'EPS ou intervenants. Elle a pour objet d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives, composantes de l'éducation physique et sportive. Elle favorise l'apprentissage de la vie associative par les élèves, grâce aux différents rôles qui leurs sont attribués au sein de l'association sportive (AS).

Le règlement intérieur de l'Association Sportive définit les règles de fonctionnement ainsi que les droits et les obligations de chacun des acteurs de la communauté.

I. Principes du règlement intérieur.

Les principes du règlement intérieur de l'association sportive s'appuient en partie sur ceux du règlement intérieur du collège Claude DEBUSSY, à savoir les principes du service public et les valeurs de la République.

II. Les droits et obligations des élèves.

Respecter les règles de l'association sportive c'est respecter son organisation, respecter les règles des différentes activités sportives, et les valeurs que représentent ces dernières à savoir : la tolérance, le fair-play, l'entre-aide, le respect de l'autre et le travail d'équipe. Pratiquer un sport c'est aussi accepter de s'entraîner pour réussir, prendre plaisir à progresser, prendre soin de son corps et de sa santé.

Droits	Devoirs
- Accéder à toutes les pratiques proposées au sein de l'Association Sportive. - Accéder aux compétitions et aux sorties proposées par l'Association Sportive. - Participer autrement que par la pratique physique, notamment en ayant accès aux tâches de responsabilisation (appartenir au bureau de l'association, devenir juges, arbitres...)	- Respecter le matériel, les locaux. - Respecter les autres (adultes et élèves), dans l'enceinte du collège ou en dehors. Les violences physiques, verbales et psychologiques sont à proscrire. - Respecter les horaires. - Avoir une tenue vestimentaire correcte, un comportement décent et une attitude polie. - Adapter sa pratique à ses ressources en ne s'engageant pas dangereusement dans une activité que l'on ne connaît pas.

Tout manquement aux règles élémentaires de respect des personnes et des biens est susceptible d'entraîner une exclusion temporaire ou définitive des différentes activités proposées.

Suite du règlement intérieur au dos →

III. L'adhésion et la participation aux compétitions.

Peut être adhérent à l'Association Sportive du collège DEBUSSY toute personne répondant aux conditions suivantes :

- Être membre du collège Claude DEBUSSY de Villeneuve la Guyard (collégien, enseignant...)
- Fournir l'autorisation parentale de l'année en cours.
- Régler la cotisation annuelle.
- Signer le règlement intérieur de l'Association Sportive.

Nous rappelons que l'Association Sportive du collège est une association de type loi 1901, elle a des droits, des devoirs mais également des frais de fonctionnement (affiliation à l'UNSS, paiement des cotisations, des déplacements, à l'assurance, achat de nouveau matériel...).

La cotisation est fixée en début d'année et figure sur le bulletin d'adhésion.

Nous rappelons qu'il est possible d'ajouter une assurance supplémentaire.

Le certificat médical peut être demandé pour certaines activités (rugby, boxe...).

Le savoir nager peut être demandé dans la pratique de certaines activités nautiques.

IV. Les horaires.

L'Association Sportive du collège Claude DEBUSSY propose à ses adhérents différents créneaux pour pratiquer. Ses horaires dépendent de la disponibilité des équipements sportifs mais également de la nature de ses regroupements.

Tableau des horaires	
Pause méridienne	12h30 – 13h30
Soir	16h30 – 17h30
Mercredi après-midi classique	13h – 15h
Mercredi manifestation, sortie, compétition	Horaires à définir selon le lieu

Les horaires sont affichés en permanence sur le tableau d'affichage de l'Association Sportive qui se trouve dans le collège. Nous rappelons que pour les activités sportives proposées le soir et le mercredi après-midi, le transport scolaire n'est pas assuré.

L'enseignant est responsable des adhérents pendant le temps de pratique. Il est important de rappeler que le respect des horaires est un élément essentiel à la sécurité et au bon fonctionnement de l'Association Sportive.

1. Les horaires en début d'activité :

Le responsable de l'élève doit s'assurer que le professeur a pris en charge son enfant avant de partir car :

- Les grilles de l'établissement pourraient être fermées. L'accès au collège et aux structures sportives est contrôlé. Pour des raisons de sécurité (plan Vigipirate notamment), l'établissement doit rester fermé en dehors de ses heures d'ouverture. Certains créneaux d'activités sont proposés pendant le temps de fermeture du collège, il n'y a donc personne à la loge et les enseignants ne peuvent pas animer les activités sportives dans le gymnase avec un groupe et attendre les élèves retardataires à la grille.
- Seul un appel des élèves présents est réalisé en début de séance avant de commencer la pratique. La présence aux activités n'est pas obligatoire, ainsi tout élève adhérent à l'AS du collège peut venir pratiquer une activité. L'enseignant ne peut donc pas

prévoir la présence ou non de tout son groupe. Les familles ne pourront donc pas être averties en cas d'absence de leur enfant.

- L'activité proposée serait fortement perturbée. L'équipe enseignante organise sa séance en fonction du groupe à disposition (échauffement, mode de groupement...), ainsi en ajoutant des participants au fur et à mesure, l'organisation de départ serait constamment remise en cause faisant perdre du temps aux élèves à l'heure.
- Le car utilisé pour participer à une compétition pourrait ne plus être présent. L'AS du collège DEBUSSY propose et finance des sorties en dehors de l'établissement à ses adhérents. Pour limiter les frais, elle organise ses déplacements avec d'autres collèges du secteur. Pour des raisons évidentes d'organisation, le respect des horaires de départ est incontournable.

2. Les horaires en fin d'activité :

À partir de l'heure de fin de l'activité, les adhérents retournent sous la responsabilité de leurs responsables légaux. Les horaires de fin d'activité sont également notés sur le tableau d'affichage de l'AS.

Dans le cas particulier des sorties en dehors de l'établissement, l'heure de retour est annoncé approximativement. Il est en effet difficile de prévoir exactement l'heure du retour avec toutes les contraintes extérieures (fluidité de la circulation routière, nombre d'établissements à ramasser, nombre d'équipes à rencontrer...). Cependant, en cas de changement d'horaire important, l'équipe EPS tentera de joindre la famille grâce au numéro de téléphone laissé sur le bulletin d'inscription ou sur la convocation.

Nous rappelons également qu'en cas de retard de la famille, l'enfant peut être confié aux autorités compétentes (équipe de direction, gendarmerie).

V. Les vestiaires.

La pratique de l'EPS nécessite le port d'une tenue adaptée qui doit être revêtue avant la séance, et si besoin, enlevée à la fin. [...] La mixité des groupes, la préservation de l'intimité nécessitent des vestiaires séparés par sexe. Le temps passé dans les vestiaires, hors de la présence de l'adulte, doit être suffisant pour permettre le changement de tenue, sans empiéter de manière excessive sur le temps de pratique. Il faut aussi prendre conscience que les vestiaires peuvent être le lieu de comportements agressifs, voire de maltraitance. C'est afin d'éviter toute dérive (chahut, rixe, élève prenant du retard...) que l'intervention de l'enseignant à l'intérieur du vestiaire peut s'avérer indispensable.

VI. La restauration.

Pour faciliter l'organisation des familles ou le confort des adhérents, l'établissement met à disposition les locaux de la cantine en dehors du temps de restauration habituel. L'élève pourra apporter un repas tiré du sac pour se restaurer. Il est rappelé que les locaux sont fournis propres et qu'ils sont habituellement fermés, ainsi chaque élève devra adopter un comportement calme, respectueux et citoyen. Il devra nettoyer sa place avant de partir, respecter les locaux ainsi que le personnel. La citoyenneté est aussi un apprentissage visé dans l'association sportive. L'utilisation des locaux est un service rendu aux familles et non un droit. L'équipe EPS se réserve le droit de suspendre l'accès à un élève.